



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fuite depuis le site pétrochimique de Lavéra

Question au Gouvernement n° 3263

Texte de la question

FUITE DEPUIS LE SITE PÉTROCHIMIQUE DE LAVÉRA

M. le président. La parole est à M. Pierre Dharréville.

M. Pierre Dharréville. Jeudi dernier, une nappe de chlorure ferrique s'est écoulée dans la mer depuis le site pétrochimique Kem One de Lavéra. Cet incident a suscité une vive émotion.

Premièrement, la suppression des comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, les CHSCT, n'est pas sans effets sur les enjeux de sécurité et de santé. Une proposition de loi existe pour, dans un premier temps, rétablir des instances dans les sites Seveso. À la suite de l'accident de Lubrizol et de tous les autres, je vous demande d'y réfléchir.

M. Sylvain Maillard. Ça n'a rien à voir !

M. Pierre Dharréville. Deuxièmement, après deux arrêtés de mise en demeure en 2019, la responsabilité de l'entreprise est engagée sur la maintenance et la surveillance. Avait-elle assez investi dans cette partie non productive des installations ? Au-delà de la société Kem One, dont il faut reconnaître qu'elle a réalisé des travaux importants ces dernières années, l'investissement dans l'outil industriel n'est souvent pas à la hauteur parce qu'il vient contrarier la quête de dividendes. L'État doit exiger les transformations nécessaires à la protection des salariés, de la population et de l'environnement ; or les leviers de l'intervention publique semblent insuffisants.

Troisièmement, vous avez écrit hier dans *Ouest-France*, monsieur le Premier ministre, que « près du tiers des investissements prévus par le plan de relance [...] sera directement dédié à la conversion écologique de notre économie ». Tout apport doit être conditionné et ne doit pas être utilisé pour maintenir le taux de rémunération des actions mais pour permettre à l'État de peser durablement. Tout appelle à une gestion démocratisée de ces fonds.

Au regard des enjeux économiques, écologiques, sanitaires et sociaux, les grandes concentrations doivent avoir une place particulière dans le plan. Je dépose donc la candidature d'un des plus grands sites industriels d'Europe, le port industriel de Fos-sur-Mer – y compris, d'ailleurs, pour y développer le fret. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe GDR.*)

Nous voulons une transition écologique de l'industrie. Vous avez également écrit : « L'écologie à laquelle je crois est celle de l'action plutôt que de l'incantation. » Quelles suites allez-vous donner à l'incident de Lavéra ? Vous avez là une occasion à saisir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR. – M. Boris Vallaud applaudit également.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de la transition écologique.

Mme Barbara Pompili, *ministre de la transition écologique*. On a en effet détecté, la semaine dernière, sur le site de l'exploitant Kem One, une fuite provenant d'un bac de production de chlorure ferrique. Cette fuite, qui a provoqué une pollution dans l'anse d'Auguette, a heureusement été circonscrite. J'ai eu l'occasion de m'entretenir dès vendredi avec le maire de Martigues, Gaby Charroux, que vous connaissez, à qui j'ai confirmé que le Gouvernement restait très vigilant quant aux suites à donner à cette affaire.

L'Inspection des installations classées s'est immédiatement rendue sur le site et a vérifié que l'exploitant déployait tous les moyens nécessaires pour supprimer la fuite – avant d'évoquer l'avenir, il convient de parer à l'urgence. Par précaution, la baignade a été interdite jusqu'à samedi dernier et a été de nouveau autorisée à partir d'aujourd'hui. À ce stade on ne constate aucune mortalité piscicole mais nous restons, j'y insiste, mobilisés.

Ainsi, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, la DREAL, analyse les risques d'écotoxicité. Le préfet, pour sa part, a signé vendredi un arrêté d'urgence pour imposer à l'exploitant la mise en sécurité des installations, la remise dans les quinze jours d'un rapport d'accident, la surveillance, au cours des prochaines semaines, de l'impact de la fuite sur la partie terrestre de l'installation, la surveillance à court terme et à moyen terme de l'impact de la fuite sur la partie maritime et l'évaluation de cet impact sur les différents milieux, en lien avec un expert compétent et, bien sûr, le nettoyage des zones concernées – je vous assure que l'exploitant devra nettoyer les dommages causés et, comme le prévoit la loi, compenser, si nécessaire, les pertes en matière de biodiversité.

Je puis vous garantir, monsieur le député, que la plus grande transparence sera faite sur cette affaire et que nous allons profiter du plan de relance pour faire en sorte de concilier l'activité industrielle avec la préservation de l'environnement et avec le respect du climat. Nous allons y mettre les moyens. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM.)*

Données clés

Auteur : [M. Pierre Dharréville](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (13^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3263

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : Transition écologique

Ministère attributaire : Transition écologique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 juillet 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [29 juillet 2020](#)